

**COMMISSION ACADEMIQUE DE L'EMPLOI
DU SECOND DEGRE DE LA REUNION**
Calendrier prévisionnel du mouvement 2026

SOUS RESERVE D'AJUSTEMENTS EN COURS D'ANNEE DE LA DDEC OU DU RECTORAT

CAE	RECTORAT	
Mercredi 28 janvier		Date limite de dépôt des intentions de mutations ou de réemploi auprès des CAE d'origine, après signature du Chef d'établissement
Lundi 2 février		Date limite de transmission des intentions de mutation ou de réemploi, par les Chefs d'établissement, à la CAE de la Réunion
lundi 09 février		10H00 Réunion de bureau
mercredi 11 février	CAE	13H00 : <i>consultation des dossiers</i>
		13h30 : <i>calendrier, étude et classification des dossiers pour les mutations inter partant vers les autres académies et intra, réintégration, des demandes de premier emploi en contrat définitifs, anciens CDI ayant obtenu un contrat provisoire - Positionnement des berceaux</i>
avant le 21 février		chaque CAE doit s'être réunie avant cette date : - pour examiner les demandes intra et communiquer cette codification à chaque enseignant par courrier - proposer une codification des demandes inter et transmettre aux CAE concernées
		Envoi aux CAE concernées des demandes de mutation pour la métropole
		Envoi aux candidats de leur codification attribuée en CAE
	16 mars 2026	Date limite de déclaration d'intention de cessation de fonctions (imprimé C du Rectorat) . Date limite de déclaration d'intention de mutation (imprimé B du Rectorat) Date limite d'envoi par les CE de la liste des maîtres dont le service est réduit ou supprimé (imprimé A du Rectorat)
	du 18 au 24 mars 2026 du 26 au 30 mars 2026	Saisie par les chefs d'établissement des services susceptibles d'être vacants Affichage des services vacants (consultation par les chefs d'établissement)
samedi 14 mars		Date limite de transmission des dossiers inter académies à la DDEC de la Réunion - Date limite de réception à la DDEC des <u>compléments dossiers</u> de mutation pour les candidats <u>INTRA</u>
lundi 23 mars		10H00 Réunion de bureau
mercredi 25 mars	CAE	13H00 : <i>consultation des dossiers</i>
		13H30 : <i>étude et classification des dossiers mutation intra complétés, inter (venant d'autres académies), et liste des admissibles -</i>
avant le 08 avril		Envoi par la CAE au candidat de la codification portée à sa demande de mutation
	du 31 mars 2026 au 26 avril 2026	Publication par le rectorat des services vacants et susceptibles d'être vacants Consultation par les candidats. Saisie des vœux par le candidat sur le site du rectorat.
samedi 11 avril		Date limite de réception à la DDEC des compléments dossiers de mutation pour les candidats INTER
Mardi 28 avril		10H00 Réunion de bureau
mercredi 29 avril	CAE	13H00 : <i>consultation des dossiers</i>
		13H30 : <i>avec la liste des postes vacants, études des cas particuliers, des pertes d'emploi, propositions d'affectations</i>
	du 27 avril 2026 au 18 mai 2026	Saisie des avis par les chefs d'établissement. Envoi au rectorat par les candidats externes de la fiche de synthèse et des pièces justificatives liées à la situation familiale (s'il y a lieu)
Mardi 26 mai		10H00 Réunion de bureau
mercredi 27 mai	CAE	13H00 : <i>consultation des dossiers</i>
		13H30 : <i>ajustement des propositions d'affectations avant CCMA</i>
	2 juin 2026 5 juin 2026	CCMA en formation spéciale au Rectorat Envoi par le rectorat des candidatures retenues, classées par ordre de priorité aux chefs d'établissement.
courant juin 2026		Remontée à la CNA des heures vacantes restantes, en enseignants en perte d'heures ou de contrat dont la situation n'est pas réglée.
	19 juin 2026	date limite des retours des accords des directeurs
vendredi 26 juin		10h00 Réunion de bureau
Mercredi 1er juillet	CAE	09h30 : affectation des dossiers traités en CNA. (et des DR)
mardi 11 août	CAE	CAE de réajustement (DR)